

Informations de base	
2011/2227(DEC) DEC - Procédure de décharge Décharge 2010: Centre européen pour la prévention et le contrôle des maladies (ECDC) Subject 8.70.03.07 Décharges antérieures	Procédure terminée

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Date de nomination
	CONT Contrôle budgétaire	MACOVEI Monica (PPE)	03/03/2011
		Rapporteur(e) fictif/fictive HERCZOG Edit (S&D) GERBRANDY Gerben-Jan (ALDE) STAES Bart (Verts/ALE) CZARNECKI Ryszard (ECR) SØNDERGAARD Søren Bo (GUE/NGL) ANDREASEN Marta (EFD) EHRENHAUSER Martin (NI)	
	Commission pour avis		Date de nomination
	ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	HAUG Jutta (S&D)	05/10/2011
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Budget	ŠEMETA Algirdas	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
		COM(2011)0473	Résumé

26/07/2011	Publication du document de base non-législatif		
12/10/2011	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
27/03/2012	Vote en commission		
11/04/2012	Dépôt du rapport de la commission	A7-0123/2012	Résumé
10/05/2012	Décision du Parlement	T7-0170/2012	Résumé
10/05/2012	Résultat du vote au parlement		
10/05/2012	Débat en plénière		
10/05/2012	Fin de la procédure au Parlement		
17/10/2012	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2011/2227(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/7/07250

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Avis de la commission	ENVI	PE476.050	24/01/2012	
Projet de rapport de la commission		PE473.989	06/02/2012	
Amendements déposés en commission		PE483.624	07/03/2012	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A7-0123/2012	11/04/2012	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0170/2012	10/05/2012	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document annexé à la procédure	06083/2012	08/02/2012	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2011)0473 	26/07/2011	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
CofA	Cour des comptes: avis, rapport	N7-0020/2012 JO C 366 15.12.2011, p. 0122	20/09/2011	Résumé

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final
Décision 2012/0572 JO L 286 17.10.2012, p. 0184
Résumé

Décharge 2010: Centre européen pour la prévention et le contrôle des maladies (ECDC)

2011/2227(DEC) - 26/07/2011 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présentation par la Commission des comptes annuels consolidés de l'Union européenne pour l'exercice 2010 – étape de la procédure de décharge 2010.

Analyse des comptes du **Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC)**.

CONTENU : le présent document de la Commission porte sur les comptes consolidés de l'Union européenne relatifs à l'exercice 2010 élaborés sur la base des informations fournies par les institutions, organismes et agences de l'UE, conformément à l'article 129, par. 2, du règlement financier applicable au budget général de l'Union, en ce compris par le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC).

Pour 2010, les tâches et budget de cette agence se présentaient comme suit :

- **description des tâches du Centre** : le Centre ECDC dont le siège est situé à Stockholm, a été créé en vertu du [règlement \(CE\) n° 851/2004 du Parlement européen et du Conseil](#) et a pour principales missions de réunir et de diffuser les informations en matière de prévention et de contrôle des maladies humaines ainsi qu'à rendre des avis scientifiques à ce sujet. Il doit également coordonner les réseaux européens opérant dans ce domaine ;
- **budget du Centre pour l'exercice 2010** : le budget 2010 du Centre s'élevait à 57,8 millions EUR contre 51 millions EUR en 2009. À la fin de l'exercice 2010, le Centre employait 254 agents, contre 199 l'année précédente.

Pour connaître le détail des comptes définitifs du Centre se reporter à l'adresse suivante:

http://ecdc.europa.eu/en/aboutus/key_documents/Pages/key_documents.aspx

Décharge 2010: Centre européen pour la prévention et le contrôle des maladies (ECDC)

2011/2227(DEC) - 10/05/2012 - Acte final

OBJECTIF : octroi de la décharge au Centre européen de prévention et de contrôle des maladies pour l'exercice 2010.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision 2012/572/UE du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies pour l'exercice 2010.

CONTENU : avec la présente décision et conformément à l'article 319 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), le Parlement européen donne décharge au directeur du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC) sur l'exécution du budget du Centre pour l'exercice 2010.

La décision est conforme à la résolution du Parlement européen approuvée le 10 mai 2012 et comporte une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge (se reporter au résumé de l'avis du 10 mai 2012).

La décision 2012/573/UE, adoptée le même jour, approuve la clôture des comptes pour cette agence communautaire pour l'exercice 2010.

Décharge 2010: Centre européen pour la prévention et le contrôle des maladies (ECDC)

2011/2227(DEC) - 20/09/2011 - Cour des comptes: avis, rapport

OBJECTIF : présentation du rapport de la Cour des Comptes de l'Union européenne sur les comptes annuels du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC), accompagné des réponses du Centre.

CONTENU : conformément aux tâches et objectifs conférés à la Cour des comptes par le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, celle-ci fournit dans le cadre de la procédure de décharge, tant au Parlement européen qu'au Conseil, une déclaration d'assurance concernant la fiabilité des comptes, ainsi que la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes de chaque institution, organe ou agence de l'UE, sur base d'un audit externe indépendant.

Cet audit a également porté sur les comptes annuels du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC).

À l'issue de cet audit, la Cour estime que **les comptes annuels du Centre présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de celle-ci au 31 décembre 2010**, ainsi que les résultats de ses opérations et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux dispositions de son règlement financier.

Elle estime également que les **opérations sous-jacentes aux comptes** annuels du Centre relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sont **légaux et réguliers** dans tous leurs aspects significatifs.

Le rapport confirme encore que le budget du Centre pour 2010 s'élevait à 57,8 millions EUR et employait 254 agents en fin d'exercice.

Le rapport comporte parallèlement une série d'observations sur la gestion budgétaire et financière du Centre, accompagnées des réponses de cette dernière. Les principales observations peuvent se résumer comme suit :

Observations de la Cour :

- gestion budgétaire et financière : en 2010, les crédits reportés à 2011 se sont élevés à 15,6 millions EUR, soit 27% du budget total. Pour la Cour, ce niveau de reports, qui est allé de pair avec des charges à payer peu élevées (5,5 millions EUR), est excessif et contraire au principe budgétaire d'annualité ;
- recrutements : s'agissant des procédures de sélection des agents, les notes minimales que les candidats devaient obtenir pour être conviés à un entretien, puis pour être inscrits sur la liste de réserve n'étaient pas fixées à l'avance. Pour la Cour, ces pratiques sont préjudiciables à la transparence des procédures de recrutement.

Réponses du Centre :

- le Centre indique qu'il a réduit de 10%, par rapport à 2009, le taux de report de ses dépenses opérationnelles. Toutefois, le Centre reconnaît la nécessité de réduire encore, et autant que possible, ce taux ;
- le Centre a pris note des observations de la Cour et réexamine actuellement sa procédure de sélection, afin d'en accroître la transparence.

Enfin, le rapport de la Cour des comptes reprend un résumé des **activités du Centre en 2010**. Celui-ci s'est notamment concentré sur activités suivantes :

- suivi de certaines menaces grâce à la base de données *Threat Tracking Tool* (TTT) et publication de rapports hebdomadaires sur les menaces liées aux maladies transmissibles ;
- appui aux services de renseignement sur les épidémies dans le cadre d'événements importants de rassemblement de foule ;
- réalisation d'exercices de simulation afin de contrôler et d'améliorer la préparation et la réaction aux maladies transmissibles ;
- mise en place d'un programme européen de formation à la microbiologie appliquée à la santé publique et de modules courts de formation de l'ECDC ;
- visites du portail web de l'ECDC (milliers de pages vues) ;
- organisation de la 3^{ème} Journée européenne de sensibilisation à l'usage des antibiotiques, avec la participation de 36 pays ;
- organisation de la 4^{ème} conférence scientifique européenne sur l'épidémiologie appliquée aux maladies infectieuses (ESCAIDE) à Lisbonne, et d'autres conférences spécifiques ;
- renforcement de la surveillance et intégration dans l'ECDC de 11 des 17 réseaux de surveillance spécialisés fin 2010 ;
- publication de documents scientifiques et d'articles concernant l'ECDC dans 49 pays à travers le monde.

Décharge 2010: Centre européen pour la prévention et le contrôle des maladies (ECDC)

2011/2227(DEC) - 08/02/2012

Ayant examiné les comptes de gestion de l'exercice 2010 et le bilan financier au 31 décembre 2010 du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies, ainsi que le rapport de la Cour des comptes sur les comptes annuels du Centre pour l'exercice 2010, accompagné des réponses du Centre aux observations de la Cour, le Conseil recommande au Parlement européen d'octroyer la décharge au directeur du Centre sur l'exécution de son budget 2010.

Les observations contenues dans le rapport de la Cour des comptes appellent de la part du Conseil certains commentaires qui peuvent se résumer comme suit :

- d'une manière générale, le Conseil se félicite de l'avis de la Cour selon lequel les comptes annuels du Centre présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière au 31 décembre 2010 ainsi que les résultats des opérations et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux dispositions du règlement financier du Centre, et selon lequel les opérations sous-jacentes pour cet exercice sont légales et régulières ;
- le Conseil constate néanmoins que comme lors de l'exercice précédent, le niveau des reports reste élevé. Il engage donc le Centre à redoubler d'efforts pour **améliorer la planification et l'exécution de son budget**, conformément au principe budgétaire d'annualité ;
- il invite également le Centre à remédier aux lacunes relevées dans ses procédures de sélection du personnel, en insistant sur le fait qu'il importe de garantir **la transparence des procédures de recrutement**.

Décharge 2010: Centre européen pour la prévention et le contrôle des maladies (ECDC)

2011/2227(DEC) - 11/04/2012 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

En adoptant le rapport de Monica Luisa MACOVEI (PPE, RO) sur la décharge à octroyer au Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC), la commission du contrôle budgétaire appelle le Parlement européen à octroyer la décharge au directeur du Centre sur l'exécution du budget du Centre pour l'exercice 2010.

Constatant que la Cour des comptes avait indiqué avoir obtenu l'assurance raisonnable que les comptes annuels du Centre pour l'exercice 2010 étaient fiables et que les opérations sous-jacentes étaient légales et régulières, les députés approuvent la clôture des comptes du Centre. Ils font toutefois une série de recommandations dont il faut tenir compte au moment de l'octroi de la décharge, outre les recommandations générales figurant dans le [projet de résolution](#) concernant la performance, la gestion financière et le contrôle des agences :

- **Gestion financière** : les députés prennent acte du fait que, selon les comptes annuels définitifs du Centre, le taux d'exécution du budget était, en 2010, de 95% en termes de crédits d'engagement. Le taux d'exécution du budget en termes de paiement n'était cependant que de 68% du budget total. De nouveaux efforts doivent donc être consentis par le Centre pour améliorer l'exécution budgétaire. Les députés soulignent également que les crédits de paiement non utilisés se montent à 3,8 millions EUR et que cette sous-utilisation est liée au fait que le Centre a limité ses demandes de crédits de paiement afin de réduire le montant des liquidités présentes sur son compte en banque en clôture d'exercice ;
- **Reports de crédits** : les députés constatent qu'un montant de 15,6 millions EUR équivalent à 27% du budget total a été reporté à 2011. Ils invitent à nouveau le Centre à remédier aux lacunes détectées par la Cour des comptes en matière de reports et soulignent qu'un niveau élevé de reports a un impact négatif sur l'exécution du budget ;
- **Ressources humaines** : les députés pressent le Centre de mettre en place des mesures suffisantes pour garantir la transparence des procédures de recrutement. Ils s'inquiètent en particulier de certaines constatations de la Cour : ni les notes minimales que les candidats devaient obtenir pour être invités à un entretien ni celles requises pour être inscrits sur la liste de réserve n'étaient fixées à l'avance, ce qui pourrait servir à dissimuler une situation de népotisme ou de conflits d'intérêts. Les députés relèvent également que le taux de rotation des agents temporaires et des agents contractuels était de 7% en 2010 ;
- **Audit interne** : les députés notent que, selon le rapport sur la gestion budgétaire et financière, une révision a été réalisée de la mise en œuvre du système de contrôle interne. Les députés invitent le Centre à informer l'autorité de décharge de l'état d'avancement de la mise en œuvre de ces nouvelles normes. Ils constatent enfin que l'audit prévu du Service d'audit interne (SAI) n'avait, à la fin 2010, fait état d'aucune conclusion particulièrement cruciale.

Décharge 2010: Centre européen pour la prévention et le contrôle des maladies (ECDC)

2011/2227(DEC) - 10/05/2012 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une décision concernant la décharge à octroyer au directeur du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (CEPCM) sur l'exécution du budget du Centre pour l'exercice 2010. La décision d'octroyer la décharge vaut également clôture des comptes pour cette agence communautaire.

Constatant que la Cour des comptes avait indiqué avoir obtenu l'assurance raisonnable que les comptes annuels du Centre pour l'exercice 2010 étaient fiables et que les opérations sous-jacentes étaient légales et régulières, le Parlement a adopté une résolution contenant une série de recommandations dont il faut tenir compte au moment de l'octroi de la décharge, outre les recommandations générales figurant dans la [résolution](#) concernant la performance, la gestion financière et le contrôle des agences.

Ces recommandations peuvent se résumer comme suit :

- **Gestion financière** : le Parlement prend acte du fait que, selon les comptes annuels définitifs du Centre, le taux d'exécution du budget était, en 2010, de 95% en termes de crédits d'engagement. Le taux d'exécution du budget en termes de paiement n'était cependant que de 68% du budget total. De nouveaux efforts doivent donc être consentis par le Centre pour améliorer l'exécution budgétaire. Il souligne également que les crédits de paiement non utilisés se montent à 3,8 millions EUR et que cette sous-utilisation est liée au fait que le Centre a limité ses demandes de crédits de paiement afin de réduire le montant des liquidités présentes sur son compte en banque en clôture d'exercice ;
- **Reports de crédits** : le Parlement constate qu'un montant de 15,6 millions EUR équivalant à 27% du budget total a été reporté à 2011. Il invite à nouveau le Centre à remédier aux lacunes détectées par la Cour des comptes en matière de reports et souligne qu'un niveau élevé de reports a un impact négatif sur l'exécution du budget ;
- **Passation de marchés** : le Parlement relève que l'office chargé des marchés publics a traité 50 procédures ouvertes et 18 procédures négociées. Il invite le Centre à fournir à l'autorité de décharge les résultats de chacune de ces procédures de passation de marchés ;
- **Ressources humaines** : le Parlement presse le Centre de mettre en place des mesures suffisantes pour garantir la transparence des procédures de recrutement. Il s'inquiète en particulier de certaines constatations de la Cour : ni les notes minimales que les candidats devaient obtenir pour être invités à un entretien ni celles requises pour être inscrits sur la liste de réserve n'étaient fixées à l'avance, ce qui pourrait servir à dissimuler une situation de népotisme ou de conflits d'intérêts. Le Parlement relève également que le taux de rotation des agents temporaires et des agents contractuels était de 7% en 2010 ;
- **Résultats** : le Parlement remarque que le Centre collabore désormais avec ses partenaires pour mettre en œuvre des changements sur la base des **leçons tirées de la pandémie de H1N1 en 2009** ;
- **Audit interne** : le Parlement note que, selon le rapport sur la gestion budgétaire et financière, une révision a été réalisée de la mise en œuvre du système de contrôle interne. Il invite le Centre à informer l'autorité de décharge de l'état d'avancement de la mise en œuvre de ces nouvelles normes. Il constate enfin que l'audit prévu du Service d'audit interne (SAI) n'avait, à la fin 2010, fait état d'aucune conclusion particulièrement cruciale.